

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE

Durée : 2 jours

14 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Public : Toute personne volontaire pour être SST.

De 4 à 10 personnes

Nos formations sont accessibles aux personnes en situations de handicap. Nous consulter.

Tarif :

- de 4 à 6 personnes : 190 € HT par personne
- plus de 6 personnes : tarif de groupe, nous contacter pour obtenir un devis sur mesure par mail à l'adresse leg.formations@gmail.com ou par téléphone au 07 82 31 65 44.

Prérequis : Aucun

Objectifs de la formation : A

l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Moyens pédagogiques :

Exposés s'appuyant sur des moyens audio-visuels et des supports physiques, simulations et mises en situation pratiques actives, évaluations formatives.

Intervenants : Formateur validé par l'INRS, à jour de son recyclage.

Délivrance : Délivrance d'un certificat de Sauveteurs Secouriste du Travail.

Recyclage : Maintien et actualisation des compétences tous les 2 ans.

Accessibilité : Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

Conditions d'accès et délais :

L'inscription se fait jusqu'à la veille de la formation. Chaque stagiaire reçoit un livret.



Document de référence (V8. 01/2021) – Guide des données techniques et conduites à tenir SST (V.5 01/2024) de l'INRS et manuel du formateur SST (01/2024)

Module domaine de prévention des risques

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre prévention au sein de l'établissement
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention
- Situer le cadre juridique de son intervention

Module domaine du secourisme

- Réaliser une protection adaptée sur une situation d'accident
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours d'entreprise ou de l'établissement
- Examiner la victime avant la mise en œuvre de l'action choisie en vue de résultat à obtenir
- Secourir la victime de manière appropriée : effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime ou des victimes en se référant à la technique préconisée :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Validation

- Épreuves et certificatives en accord de référence de l'INRS. Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.
- Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST ».
- À l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Siège administratif : 10 Keraskol – 29600 Plourin-Les-Morlaix

TÉLÉPHONE : 07 82 31 65 44

SIRET 893 889 832 000 18 – Code APE 8559 B

Organisme de formation professionnelle 53 29 09459 29 (ne vaut pas agrément de l'Etat)

<https://www.legformations.fr> – E-Mail : leg.formations@gmail.com

Version Mai 2024